

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 14 février 2008 portant création de la mention Animation sociale du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 29 août 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
DE976250001	Madame	ABDILLAH	Charifia	02/09/1983	Tsingoni
DE976250002	Madame	ALI	Faïza	13/06/1996	Saint-Denis
DE976250003	Monsieur	ALI HALIDI	Salim	12/12/1987	Kani-Kéli
DE976250004	Monsieur	ASSANI	Soihirin	17/07/1983	Dzaoudzi
DE976250005	Madame	IBRAHIM	Raimina	30/12/1996	MUTSAMUDU
DE976250006	Madame	IMOUZA	Jessie	28/07/1979	Saint-Benoît
DE976250007	Monsieur	LAMOLY	Joël,jean,patrick	13/04/1966	Saint-Denis
DE976250008	Madame	LEBIHAN	Reine-Guy, Lucie	18/04/1978	Saint-Benoît
DE976250009	Madame	LEPINAY	Angélique	12/06/1991	Saint-Louis
DE976250010	Madame	MARVILLIER	Mélissa, Anne, Joa	18/06/1987	Le Port
DE976250011	Monsieur	MOUSSA	Archidine	15/03/1983	Mamoudzou
DE976250012	Monsieur	OVA	Alberto	20/01/1982	Saint-Denis
DE976250013	Madame	SAID	Souondati	07/03/1979	Mamoudzou

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DE976250014	Madame SELLIER	Frédérique, Marie, Michelle	12/08/1984	Sainte-Clotilde
DE976250015	Madame SEYCHELLES	Marie Sandrine	25/03/1979	Saint-Pierre
DE976250016	Madame THERINCA	Priscilla, Marie, Nelcia	04/11/1994	Saint-Denis
DE976250017	Madame YAHAYA BACAR	Saydat	26/10/1990	Mamoudzou

Article 2. - La rectrice de région académique de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 01/09/2025

Pour la rectrice de la région académique de Mayotte,
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madeleine DELAPERRIERE

